

-001-

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 21 janvier 2025** à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers Bruno Roy, Daniel Lauzon, Normand Pigeon, Jean Fournel et Stéphan Denis.

Monsieur Guillaume Laforest, directeur général  
Madame Catherine Fortier-Pesant, greffière.

Absence :

Madame la conseillère Natalia Pereira est absente.

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19H36**

2025-01-001

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

POINTS AJOUTÉS :

- 9.1 Octroi de subvention – Festi-Cirque 2025 – Festival de cirque scolaire.
- 9.2 Achat de billets – *Happening* 2025 – Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges.
- 9.3 Création de poste – Préposé(e) aux services administratifs – Lettre d'entente n° 2025-01 – Autorisation de signature.

ADOPTÉE

2025-01-002

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 décembre 2024, tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-01-003

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES (1, 2 ET 3) DU 12 DÉCEMBRE 2024**

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 12 décembre 2024, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** les

-002- procès-verbaux des séances extraordinaires (1, 2 et 3) du 12 décembre 2024, tels que présentés.

ADOPTÉE

**2025-01-004 APPROBATION – LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes payés du mois de décembre 2024, au montant de **123 063,59 \$**.

ADOPTÉE

**2025-01-005 APPROBATION – LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'approuver** la liste des comptes à payer du mois décembre 2024, au montant de **891 059,78 \$**.

ADOPTÉE

**2025-01-006 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 297 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 14 FÉVRIER 2025**

Considérant que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 297 000 \$ qui sera réalisée le 14 février 2025, répartie comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
461	282 700 \$
461	307 000 \$
483	209 700 \$
487	10 200 \$
506	121 300 \$
521	150 000 \$
583	944 100 \$
596	272 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 483, 487, 506, 521, 583 et 596, la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 14 février 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 14 février et le 14 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (R.L.R.Q., c. D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
100, BOUL. DON-QUICHOTTE  
ILE-PERROT, QC  
J7V 6L7

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

2025-01-007

**NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR LES COMITÉS, LE MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSTITUT À LA MRC POUR L'ANNÉE 2025**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du Conseil ci-après désignés soient nommés aux comités suivants de janvier à octobre 2025 :

<b>Comités</b>	<b>Membre</b>	<b>Remplaçant</b>
Services communautaires	Bruno Roy	Jean Fournel
Comité consultatif d'urbanisme	Natalia Pereira	Bruno Roy
Comité circulation	Jean Fournel Normand Pigeon	n/a
Comité de démolition	Natalia Pereira Stéphan Denis Bruno Roy	n/a
Comité ressources humaines	Jean Fournel	n/a

-004-

Régie de l'eau de l'Île-Perrot (REIP)	Daniel Lauzon	Stéphan Denis
Comité environnement	Normand Pigeon Jean Fournel Bruno Roy	n/a
Comité sécurité incendie	Normand Pigeon	Stéphan Denis
Comité aréna	Stéphan Denis	

Que le membre du Conseil ci-après désigné soit nommé maire suppléant de la Ville et substitut à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la période suivante :

De janvier à octobre 2025 : Bruno Roy.

ADOPTÉE

2025-01-008

**OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE**

Considérant que la Ville doit procéder à l'acquisition d'un nouveau système téléphonique vu les problèmes éprouvés par les divers services, autant pour les appels internes qu'externes, avec le système actuel depuis l'été 2024;

Considérant que les Services administratifs ont fait une demande de prix auprès de deux (2) fournisseurs.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant approximatif de **15 000 \$** plus taxes applicables à **Logiciel, Organisation, Bureautique (L.O.B.) inc.** pour l'acquisition d'un nouveau système téléphonique.

Qu'une enveloppe budgétaire au montant de **2 500 \$** pour les accessoires supplémentaires (filage, prises réseaux, etc) soit approuvée.

Que ces dépenses soient puisées à même le surplus libre et imputées au poste budgétaire 22-100-00-200. Projet 1010.

ADOPTÉE

2025-01-009

**AUTORISATION – VERSEMENT À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que le Conseil a approuvé, par l'adoption du Règlement n° 569, la création d'une réserve financière pour le financement des élections municipales.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** qu'un montant de **20 000 \$** provenant du fonds général soit versé à la réserve financière pour le financement des élections municipales.

ADOPTÉE

2025-01-010

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 440-22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 440 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN D'Y INCLURE LES SANCTIONS PRÉVUES À LA LOI DANS CERTAINS CAS D'ABATTAGE D'ARBRES**

Considérant que le Règlement n° 440 sur les permis et certificats est entré en vigueur le 23 février 2007 et qu'il y a lieu de modifier ce dernier afin d'y

-005-

ajuster les sanctions applicables pour l'abattage d'arbres, et ce, suite aux amendements de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q. c. A-19.1) en vigueur depuis le 6 juin 2024;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement adopté le 10 décembre 2024;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue en date de ce jour afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le Règlement n° 440-22** modifiant le Règlement n° 440 sur les permis et certificats afin d'y inclure les sanctions prévues à la Loi dans certains cas d'abattage d'arbres.

Que ce règlement soit transmis à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour certificat de conformité.

ADOPTÉE

2025-01-011

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 599 CONSTITUANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES À LA GESTION DES EAUX DE LA VILLE**

Considérant les articles 569.1 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant qu'il y a lieu de créer une réserve financière pour le paiement de dépenses relatives à la gestion des eaux de la Ville;

Considérant que l'avis de motion du Règlement n° 599 a été donné et le dépôt du projet de règlement fait le 10 décembre 2024.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le Règlement n° 599** constituant une réserve financière pour le paiement des dépenses relative à la gestion des eaux de la Ville.

ADOPTÉE

2025-01-012

**ADOPTION – RÈGLEMENT N° 602 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 805 000 \$ POUR LA CONCEPTION DE PLANS ET DEVIS POUR DIFFÉRENTS PROJETS**

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit requérir divers services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la réalisation de différents projets (réfection du poste de pompage n° 6, agrandissement des ateliers municipaux, prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout sanitaire sur les 147 et 192<sup>e</sup> avenues);

Considérant que l'unique objet du règlement est l'établissement de plans et devis, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que l'avis de motion du Règlement n° 602 a été donné et le dépôt du projet de règlement fait le 12 décembre 2024.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le**

**-006-** **Règlement n° 602** décrétant une dépense et un emprunt de **805 000 \$** pour la conception de plans et devis pour différents projets.

ADOPTÉE

**2025-01-013** **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 603 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 313 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES ACCÈS DES POSTES DE POMPAGE**

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit procéder à des travaux de réfection des accès à ses postes de pompage;

Considérant que l'avis de motion du Règlement n° 603 a été donné et le dépôt du projet de règlement fait le 12 décembre 2024.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présent **d'adopter le Règlement n° 603** décrétant une dépense et un emprunt de **313 000 \$** pour des travaux de réfection des accès des postes de pompage.

ADOPTÉE

**2025-01-014** **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 604 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 430 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE MESURES COMPENSATOIRES POUR LA GESTION DES SURVERSES**

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit procéder à des travaux de gestion de surverses;

Considérant que ces travaux sont des travaux de traitement des eaux usées, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que l'avis de motion du Règlement n° 604 a été donné et le dépôt du projet de règlement fait le 12 décembre 2024.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le Règlement n° 604** décrétant une dépense et un emprunt de **430 000 \$** pour des travaux de gestion des surverses.

ADOPTÉE

**2025-01-015** **ADOPTION – RÈGLEMENT N° 606 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 314 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION PONCTUELS DU RÉSEAU D'ÉGOUT SANITAIRE**

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit procéder à des travaux de réfection ponctuels de son réseau d'égout sanitaire au cours de l'année 2025;

Considérant que ces travaux sont des travaux de traitement des eaux usées, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant que l'avis de motion du Règlement n° 606 a été donné et le dépôt du projet de règlement fait le 12 décembre 2024.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'adopter le**

**-007-** **Règlement n° 606** décrétant une dépense et un emprunt de **314 000 \$** pour des travaux de réfection ponctuels du réseau d'égout sanitaire.

ADOPTÉE

**2025-01-016** **AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT N° 262-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 262 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

Daniel Lauzon donne avis qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le **Règlement n° 262-4** modifiant le Règlement n° 262 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE

**2025-01-017** **DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT N° 262-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 262 CONCERNANT L'ADMINISTRATION DU SERVICE D'ÉGOUT ET D'AQUEDUC**

Considérant qu'un avis de motion du Règlement n° 262-4 concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse Danie Deschênes dépose **le projet de règlement n° 262-4** concernant l'administration du service d'égout et d'aqueduc.

ADOPTÉE

**2025-01-018** **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 601 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 068 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2025**

Bruno Roy donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption le **Règlement n° 601** décrétant une dépense et un emprunt de **1 068 000 \$** pour des travaux de pavage de chaussée pour l'année 2025.

ADOPTÉE

**2025-01-019** **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 601 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 068 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE DE CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2025**

Considérant que la Ville Notre-Dame-de-l'Île-Perrot doit procéder à des travaux de pavage de la chaussée de rues et routes de son territoire au cours de l'année 2025;

Considérant que ces travaux sont des travaux de voirie et des services de confection de plans et devis, que le remboursement de l'emprunt sera supporté par l'ensemble des propriétaires d'immeubles de la Ville et qu'en conséquence, le présent règlement n'est assujéti qu'à l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation en vertu de l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19);

Considérant qu'un avis de motion a été donné ce jour;

Considérant qu'en vertu de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement;

La mairesse **dépose** le projet de **Règlement n° 601** décrétant une dépense et un emprunt de **1 068 000 \$** pour des travaux de pavage de

-008-

chaussée pour l'année 2025 (incluant les contingences, taxes nettes et frais de financement).

ADOPTÉE

2025-01-020

**DÉMARRAGE DE PROJETS PTI – ANNÉE 2025**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 adopté le 12 décembre dernier prévoit plusieurs projets dont la réalisation doit être débutée au cours de l'année 2025.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** les employés concernés de la Ville à réaliser les démarches de financement, de services d'utilité publique, de demandes de prix ou appels d'offres pour les projets suivants :

<b>PROJET</b>	<b>NUMÉRO PROJET</b>	<b>BUDGET (TAXES NETTES INCLUSES)</b>
Réparations ponctuelles des réseaux d'égout 2025	051	250 000 \$
Réfection des pourtours des étangs et augmentation de l'oxygénation	060	6 051 451 \$
Renouvellement des luminaires de rue (Gabrielle-Roy et Cr Péladeau)	086	47 205 \$
Interventions sur les bâtiments (Bureau HV, bureaux carrefour, CVAC bibliothèque, toit usine épuration)	089	160 170 \$
Surpresseur pour la rue du Pinacle	092	125 000 \$
Travaux en attendant la rénovation des ateliers municipaux (correction de la ventilation, location de roulottes)	096	90 200 \$
Prolongement des réseaux sur les 147 <sup>e</sup> et la 192 <sup>e</sup> avenues	106	65 000 \$
Pavage 2025 (sans subvention « Programme d'aide à la voirie locale »)	1007	663 550 \$
Pavage de la 40 <sup>e</sup> Avenue	107	124 250 \$
Réfection du PP6	108	105 000 \$
Stabilisation des exutoires de la Grande-Anse	109	405 975 \$

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la Loi ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

ADOPTÉE

2025-01-021

**RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC – VOLET « LES MAISONS LÉZARDÉES » – PROGRAMMATION 2025-2026**

Considérant que le Gouvernement du Québec a un programme visant à soutenir les municipalités qui souhaitent aider les citoyens aux prises avec une problématique de maisons lézardées par l'entremise du programme Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire faire une demande auprès de la Société d'habitation du Québec.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville fasse une demande pour reporter l'aide financière auprès de la Société d'habitation du Québec pour un montant de 10 000 \$ dans le cadre du programme Rénovation Québec, volet « Les maisons lézardées ».

ADOPTÉE

2025-01-022

**PARTICIPATION AU PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS POUR LA RÉSILIENCE CLIMATIQUE D'INTACT**

Considérant que l'entreprise Intact a créé le Programme de subventions aux municipalités pour la résilience climatique et a ouvert une période de mise en candidatures pour ce programme;

Considérant que les demandes peuvent être déposées jusqu'au 31 janvier 2025;

Considérant l'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes, il est urgent et nécessaire pour la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot de s'adapter aux répercussions des changements climatiques;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot souhaite participer à l'élaboration et la mise en œuvre de solutions pratiques pour atténuer les répercussions des inondations, notamment;

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot désire faire une demande d'aide financière auprès de l'entreprise Intact afin que ses citoyens et citoyennes puissent bénéficier de ce programme.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Ville fasse une demande d'aide financière auprès de l'entreprise Intact dans le cadre du Programme de subventions aux municipalités pour la résilience climatique.

ADOPTÉE

2025-01-023

**MÉMOIRE DE LA VILLE AUX FINS DE L'ADOPTION DU SECOND PROJET DE PLAN MÉTROPOLITAIN D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (PMADR)**

Considérant l'adoption du second projet du plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé (PMADR) par la Communauté métropolitaine de Montréal, le 30 septembre 2024;

Considérant que le second projet du PMADR, tout comme le premier, aborde notamment les sujets de la densité et de la protection de milieux naturels d'intérêt;

-010-

Considérant que la Ville a déjà informé la Communauté métropolitaine de Montréal, par l'entremise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, de sa position relativement à ces sujets dans le cadre de la version préliminaire du PMADR;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal a entrepris une période de consultation publique permettant aux intéressés de déposer un mémoire et ce, avant le 29 janvier 2025;

Considérant que cette consultation représente une opportunité pour la Ville de réitérer sa position par le dépôt d'un mémoire de la Ville.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents de **déposer** auprès de la Communauté métropolitaine de Montréal le mémoire présentant à nouveau la position de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot à l'égard du second projet de PMADR de la CMM.

ADOPTÉE

2025-01-024

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS – STABILISATION DES EXUTOIRES PLUVIAUX DE LA GRANDE-ANSE**

Considérant que les Services techniques ont procédé à une demande de prix pour un mandat de services professionnels pour la stabilisation des exutoires pluviaux de la Grande-Anse;

Considérant que ces travaux permettraient de minimaliser l'érosion du secteur en attendant que la stabilisation de l'ensemble des berges soit réalisée.

Il est proposé par le conseiller Stéphan Denis, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **29 500 \$** plus taxes applicables à **Consultants en développement et gestion urbaine (CDGU) inc.** pour un mandat de services professionnels pour la stabilisation des exutoires pluviaux de la Grande-Anse.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 22-200-00-700. Projet 109.

ADOPTÉE

2025-01-025

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION N° 2022-09-389 – SERVICES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS – PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS ET DOCUMENTS – PRÉ-CHAT ET INSTALLATION DE GROUPES ÉLECTROGÈNES POSTES DE POMPAGE 1 ET 13**

Considérant que par l'adoption de la résolution n° 2022-09-389 le 13 septembre 2022, le Conseil a octroyé un contrat au montant de 13 900,87 \$ plus taxes applicables à Plan A Experts & Conseillers, pour les services professionnels requis pour la préparation de plans et devis et autres documents dans le cadre du projet de remplacement de groupes électrogènes aux postes de pompage 1 et 13;

Considérant qu'un nombre supérieur de visites de chantier que celui prévu dans l'offre de service original étaient requis pour la surveillance des travaux des deux emplacements;

Considérant que la présence du consultant a été requise lors de l'arrêt du poste de pompage no 13 et la mise en marche des pompes;

Considérant que ces services supplémentaires se traduisent par un coût additionnel de 7 340\$ plus taxes applicables.

-011-

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la modification de la **résolution n° 2022-09-389** afin d'y prévoir l'octroi d'un contrat au montant de **21 240,87 \$** (coût additionnel de 7 340 \$) plus taxes applicables à **Plan A Experts & Conseillers** pour les services professionnels requis pour la préparation de plans et devis et autres documents dans le cadre du projet de remplacement de groupes électrogènes aux postes de pompage 1 et 13.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-300-00-330. Projet 068.

ADOPTÉE

2025-01-026

**OCTROI DE CONTRAT – ACHAT DE PIERRE, SABLE ET TERRE – ANNÉE 2025**

Considérant que les Services techniques ont fait une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour l'achat de pierre, sable et terre pour l'année 2025.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **27 162,50 \$** plus taxes applicables à **Pavages Vaudreuil ltée** pour l'achat de pierre, sable et terre pour l'année 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-321-00-621 et 02-725-50-627.

ADOPTÉE

2025-01-027

**OCTROI DE CONTRAT – SERVICES DE FAUCHAGE – ANNÉES 2025 ET 2026**

Considérant que les Services techniques ont fait une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs pour des services de fauchage d'herbes hautes pour les années 2025 et 2026.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **28 000 \$** plus taxes applicables à **Entreprises S. Besner inc.** pour des services de fauchage d'herbes hautes pour les années 2025 et 2026.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 02-321-00-562 et 02-725-50-562.

ADOPTÉE

2025-01-028

**AUTORISATION DE DÉPENSE – ABATTAGE, ÉMONDAGE ET ESSOUCHAGE D'ARBRES – ANNÉE 2025**

Considérant que les Services techniques doivent donner divers contrats d'abattage, d'émondage et d'essouchage de frênes et autres arbres publics trop gros ou dangereux pour que les employés des travaux publics s'en chargent.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la directrice des Services techniques et des travaux publics à donner divers mandats pour l'abattage, l'émondage et l'essouchage d'arbres à différents entrepreneurs en fonction de leur disponibilité et de l'urgence des interventions.

D'autoriser une dépense totale au montant maximal de **70 000 \$** plus taxes applicables pour ces travaux.

-012-

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-725-50-560.

ADOPTÉE

2025-01-029

**APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION – APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS – PLAN DIRECTEUR POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

Considérant que la conclusion du contrat de services professionnels pour la préparation d'un plan directeur pour la gestion des eaux pluviales impliquera une dépense pour laquelle il sera nécessaire de procéder à un appel d'offres selon les règles établies à la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19) et au *Règlement sur la gestion contractuelle* n° 551;

Considérant que le Conseil doit décider des critères d'évaluation et de leur pondération pour un tel appel d'offres.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de procéder** à un appel d'offres de services professionnels pour la préparation d'un plan directeur pour la gestion des eaux pluviales.

Que les critères d'évaluation suivants et leur pondération soient utilisés dans le cadre de l'appel d'offres susmentionné :

Critères	Pondération (points)
1. Qualification de la firme et des sous-traitants	10
2. Compréhension du mandat, méthodologie et échéancier	20
3. Qualification et expertise du chargé de projet	30
4. Expertise de l'équipe de projet et capacité de relève	30
5. Qualité de l'offre de services	10
6. TOTAL	100

ADOPTÉE

2025-01-030

**DÉMARRAGE DE PROJETS PTI – ANNÉE 2025**

Considérant que le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 adopté le 12 décembre dernier prévoit plusieurs projets dont la réalisation doit être débutée au cours de l'année 2025.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** les employés concernés de la Ville à réaliser les démarches de financement, de services d'utilité publique, de demandes de prix ou appels d'offres pour les projets suivants :

PROJET	NUMÉRO PROJET	BUDGET (TAXES NETTES INCLUSES)
Clôture patinoire réfrigérée	044	31 496 \$
Parc nature	076	26 948 \$
Mise à jour des structures de jeux et mobilier urbain, surveillance, réparations de clôtures	1002	180 126 \$
Aménagement de parcs et haltes	1003	9 134 \$
Équipements loisirs	1006	16 805 \$

-013-

Que les démarches susmentionnées nécessitant une approbation du Conseil en vertu des règles établies à la Loi ou la réglementation fassent l'objet de résolutions distinctes.

ADOPTÉE

2025-01-031

**OCTROI DE SUBVENTION – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT – HOCKEY MINEUR ÎLE-PERROT**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **950 \$** à l'association **Hockey Mineur Île-Perrot inc.** pour l'acquisition d'équipement de gardiens de but.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2025-01-032

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – RINGUETTE LES 4 CITÉS – SAISON 2024-2025**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **4 225 \$** à l'association **Ringuette Les 4 Cités** pour le soutien à l'inscription de 17 joueuses de la Ville pour la saison 2024-2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2025-01-033

**OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L'INSCRIPTION – CLUB DE GYMNASTIQUE GYMINI – ANNÉE 2024**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **8 155 \$** au **Club de gymnastique Gymini** pour le soutien à l'inscription pour l'année 2024 de 233 inscriptions / enfants de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-034**      **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION – CLUB DE VOLLEYBALL LES CITADINS – SAISON 2024-2025**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **1 100 \$** au **Club de Volleyball les Citadins** pour le soutien à l'inscription de 11 résidentes de la Ville, pour la saison 2024-2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-035**      **OCTROI DE SUBVENTION – SOUTIEN À L’INSCRIPTION – CLUB DE PATINAGE DE VITESSE DES TROIS-LACS – SAISON 2024-2025**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **825 \$** au **Club de patinage de vitesse des Trois-Lacs** pour le soutien à l'inscription de 3 résidents de la Ville, pour la saison 2024-2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-036**      **OCTROI DE SUBVENTION – MARATHON BOUGE BOUGE DE L’ÎLE PERROT – ANNÉE 2025**

Considérant que dans le cadre de l'organisation du Marathon Bouge Bouge de l'île Perrot qui se tiendra en partie sur le territoire de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot le 4 mai prochain;

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la part de l'organisatrice de cet événement;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité **d'octroyer** une subvention au montant de **6 000 \$** à **Bouge Bouge de l'île Perrot** afin d'être partenaire de l'événement « Marathon Bouge Bouge de l'île Perrot » qui se tiendra le 4 mai prochain sur une partie du territoire de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-037**      **OCTROI DE SUBVENTION – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE L'ÎLE PERROT – ANNÉE 2025**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **2 350 \$** à la **Société d'histoire et de généalogie de l'île Perrot** pour l'année 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-038**      **OCTROI DE SUBVENTION – FONDATION DU PATRIMOINE SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL – ANNÉE 2025**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière de la Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **15 000 \$** à la **Fondation du patrimoine Sainte-Jeanne-de-Chantal** pour l'année 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-039**      **OCTROI DE SUBVENTION – THÉÂTRE DE L'ÎLE PERROT – ANNÉE 2025**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière du Théâtre de l'île Perrot pour la planification et réalisation de ses activités culturelles estivales;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **2 500 \$** au **Théâtre de l'île Perrot** pour l'année 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-040**      **OCTROI DE SUBVENTION – MARCHÉ DES SAVEURS DE L'ÎLE PERROT – ANNÉE 2025**

Considérant l'entente 2024-2025-2026 convenue avec le Marché des Saveurs de l'île Perrot;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **10 000 \$** au **Marché des Saveurs de l'île Perrot** pour l'organisation de six (6) marchés sur le territoire de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour l'année 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-731-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-041**      **OCTROI DE SUBVENTION – REPAS PARTAGÉS NDIP (G.R.A.V.E.S.)**

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q., c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Bruno Roy, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** une subvention au montant de **3 973,40 \$** à l'organisme **Repas Partagés de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (G.R.A.V.E.S.)** pour la tenue de ses activités.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

**2025-01-042**      **AUTORISATION DE FERMETURE DE RUE – ÉVÉNEMENT PLAISIRS D'HIVER – ANNÉE 2025**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la fermeture du boulevard Virginie-Roy Nord entre les rues Doris-Lussier et de la Rivelaine le samedi 1<sup>er</sup> février 2025 de 6 h à 18 h pour la tenue de l'événement Plaisirs d'hiver au Parc des Éperviers.

ADOPTÉE

**2025-01-043**      **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LA SUBVENTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE – VOLET 1**

Considérant l'adoption de la résolution n° 2024-11-368 le 12 novembre 2024, la Ville s'est engagée à investir 60 000 \$ en culture dans les trois (3) prochaines années (2025 à 2027) afin de recevoir une subvention du Ministère de la Culture et des Communications (MCC) d'un montant équivalent.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de désigner** Éric Duchesneau, Directeur des Services communautaires, et Noémie Philibert-Brunet, Responsable de la bibliothèque et culture, comme signataires des conditions d'octroi de l'aide financière en lien avec le

-017- programme d'ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 – Volet 1.

ADOPTÉE

**2025-01-044** **RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE TRAVAIL – CHARGÉE DE PROJETS AUX SERVICES TECHNIQUES**

Considérant que par l'adoption de la Résolution n° 2023-11-495 le 14 novembre 2023, le Conseil a approuvé l'embauche de Nathalie Vézina à titre de Chargée de projets aux Services techniques pour la période du 15 janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2024;

Considérant les besoins des Services techniques, il est nécessaire de renouveler l'entente de travail avec Nathalie Vézina.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de renouveler** l'entente de travail de Natalie Vézina à titre de Chargée de projets aux Services techniques pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, au salaire et aux conditions entendus.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, une nouvelle entente de travail avec Nathalie Vézina.

Que les dépenses reliées à cette embauche soient puisées au budget d'opération et imputées aux postes budgétaires appropriés.

ADOPTÉE

**2025-01-045** **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX – LOTS 6 512 136 ET 6 512 137 (SECTEUR SUD DE L'AVENUE FOREST) – PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE MÉLODIA PHASE I**

Considérant le Règlement n° 442 sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

Considérant qu'une entente doit être signée entre la Ville et le Promoteur J.S. Procom inc. pour les travaux municipaux relatifs au développement des lots 6 512 136 et 6 512 137 (secteur au sud de l'Avenue Forest).

Il est proposé par la conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** la mairesse et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, une entente avec l'entreprise **J.S. Procom inc.** pour les travaux municipaux relatifs au développement des lots 6 512 136 et 6 512 137 (secteur au sud de l'Avenue Forest).

ADOPTÉE

**2025-01-046** **AUTORISATION DE PAIEMENT – CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – ÉTÉ 2025**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot a bénéficié du Programme des cadets de la Sûreté du Québec pour l'embauche de 2 cadets au cours des derniers étés;

Considérant que le programme prévoit un coût de 16 000 \$ par cadet et un financement à 60% par la Sûreté du Québec et 40 % par les villes ou la MRC;

Considérant que les Villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt se sont entendues pour partager un coût de 12 800 \$ sur 32 000 \$, pour les services de 2 cadets de la Sûreté du Québec pour l'été 2025.

-018-

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'autoriser** le paiement d'un montant de **12 800 \$** pour les services qui seront rendus dans le cadre du Programme des cadets de la Sûreté du Québec au cours de l'été 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération 2025 et imputée au poste budgétaire 02-231-00-419. Qu'un montant de 6 400 \$ soit facturé à la Ville de Pincourt.

ADOPTÉE

2025-01-047

**OCTROI DE CONTRAT – REMPLACEMENT DES ENSEIGNES NUMÉRIQUES**

Considérant que la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot possède trois (3) enseignes numériques sur son territoire (coins Forest/Don-Quichotte, Saint-Joseph/Don-Quichotte et Robillard/boulevard Perrot);

Considérant que ces enseignes datent de l'année 2016 et ne fonctionnent plus adéquatement puisque leur technologie est désuète;

Considérant que le service et les pièces pour ces enseignes ne sont plus disponibles et qu'en conséquence, les enseignes ne sont pas réparables et doivent être remplacées;

Considérant que la Ville a fait une demande de prix auprès de deux (2) entreprises spécialisées dans le domaine.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **d'octroyer** un contrat au montant de **50 973 \$** plus taxes applicables à **Nummax / Libertévision** pour le remplacement des enseignes numériques de la Ville.

Que cette dépense soit puisée à même le surplus libre et imputée au poste budgétaire 22-100-10-300. Projet 1010.

ADOPTÉE

2025-01-048

**OCTROI DE SUBVENTION – FESTI-CIRQUE 2025 – FESTIVAL DE CIRQUE SCOLAIRE**

Considérant que la Ville a reçu une demande de subvention du Centre de services scolaire des Trois-Lacs pour l'organisation du Festi-Cirque 2025;

Considérant que les articles 4 et 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1) permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer une subvention au montant de **1 500 \$** au **Centre de services scolaire des Trois-Lacs** pour l'organisation du Festi-Cirque 2025.

Que cette dépense soit puisée à même le Fonds Jeunesse et du Bel Âge et imputée au poste budgétaire 02-721-80-992.

ADOPTÉE

2025-01-049

**ACHAT DE BILLETS – HAPPENING 2025 – MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (R.L.R.Q. c. C-47.1).

-019-

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu à l'unanimité d'acheter 2 billets au coût de **375 \$** chacun pour un montant total de **750 \$**, pour le Happening 2025 de la **Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges**, qui se tiendra le samedi 12 avril 2025 au Château Vaudreuil.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 02-111-00-310.

ADOPTÉE

2025-01-050

**CRÉATION DE POSTE – PRÉPOSÉ(E) AUX SERVICES ADMINISTRATIFS – LETTRE D'ENTENTE NO 2025-01 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant qu'en fonction des besoins de la Ville, il y a lieu de procéder à la création d'un poste de préposé(e) aux services administratifs;

Considérant qu'une lettre d'entente doit être signée entre la Ville et le Syndicat quant à cette modification.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu à l'unanimité de procéder à la création d'un poste de préposé(e) aux services administratifs.

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente n° 2025-01.

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS**

- Rapport de la Gestion du Territoire du mois de décembre 2024.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

2025-01-051

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Stéphan Denis et résolu à l'unanimité des conseillers présents **de lever** la séance à 20h28.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
Danie Deschênes  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/FC

\*\*\*\*\*